

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2011

Réception par le Prefet : 12/12/2011

Publication : 14/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2011-5-2-2

Séance du jeudi 8 décembre 2011

BUDGET PRIMITIF 2012 INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE (POLITIQUE F02)

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 15 novembre 2011,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Décide d'inscrire au titre du BP 2012 pour la politique F02 « Développement Economique et Universitaire »,

- en investissement : un montant de 6 639 450 € en Autorisation de Programme ainsi que des Crédits de Paiement à hauteur de 7 498 000 €,
- en fonctionnement : un montant de 478 000 € en Autorisation de Programme ainsi que des Crédits de Paiement à hauteur de 2 718 000 €.

Soit :

➤ **Programme F021 «Fonds départemental d'aide à l'industrialisation»**

En investissement :

- une Autorisation de Programme à hauteur de 3 159 450 €
- un Crédit de Paiement de 3 864 600 €

➤ **Programme F022 «Pépinières d'entreprises»**

En investissement :

- une Autorisation de Programme à hauteur de 200 000 €
- un Crédit de Paiement de 5 000 €

➤ **Programme F023 «Secteur Artisanal »**

En investissement :

- une Autorisation de Programme à hauteur de 300 000 €
- un Crédit de Paiement de 300 000 €

En fonctionnement :

- un Crédit de Paiement de 1 000 €

➤ **Programme F024 «Aides aux entreprises et organismes divers»**

En investissement :

- une Autorisation de Programme à hauteur de 300 000 €
- un Crédit de Paiement de 900 000 €

En fonctionnement :

- une Autorisation d'Engagement à hauteur de 81 000 €
- un Crédit de Paiement maximal de 2 131 900 €

➤ **Programme F025 «Enseignement Supérieur et Recherche»**

En investissement :

- une Autorisation de Programme à hauteur de 2 480 000 €
- un Crédit de Paiement de 2 000 000 €

En fonctionnement :

- une Autorisation d'Engagement à hauteur de 397 000 €
- un Crédit de Paiement de 383 200 €

➤ **Programme F027 « Plan de Revitalisation Economique »**

En investissement :

- un Crédit de Paiement de 250 400 €

➤ **Programme F028 « Pôles de compétitivité »**

En investissement :

- une Autorisation de Programme à hauteur de 200 000 €
- un Crédit de Paiement de 178 000 €

En fonctionnement :

- un Crédit de Paiement de 150 000 €

➤ **Programme F029 « Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de MULHOUSE »**

En fonctionnement :

- un Crédit de Paiement de 51 900 €

❖ Décide dans le cadre du programme F021 :

- De poursuivre la répartition des jetons de présence perçus annuellement par ALSABAIL et de les attribuer à compter du 5 mai 2011 à hauteur de 33,33 % pour Monsieur Alphonse HARTMANN, de 33,33 % pour Monsieur Pierre BIHL et de 33,33 % pour Monsieur Rémy WITH,
- De verser ces jetons de présence annuellement dans les conditions précisées dans le rapport joint à la présente délibération,
- De compléter la délibération du CG n° E 12-2008 du 3 avril 2008 relative aux indemnités et frais divers, par la mention de l'octroi de ces sommes à titre individuel aux Conseillers Généraux concernés.

❖ Autorise le Président, dans le cadre du programme F024, à signer l'avenant N°6 joint au présent rapport et relatif à la convention en date du 15 mars 1994 établie entre le Département et la Banque de France pour la mise en place du dispositif GEODE

❖ Décide de donner délégation à la Commission Permanente, au titre des programmes sus-mentionnés pour :

- l'affectation des Autorisations de Programme, des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement votés,
- l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

2 abstentions :
Frédéric HILBERT
Michel HABIB

Pierre BIHL, Alphonse HARTMANN
et Rémy WITH ne participent pas au vote

**Participation du Département du Haut-Rhin
au système d'analyse financière GEODE
mis en place par la Banque de France**

Vu la convention du 15 mars 1994 relative à la participation du Département du Haut-Rhin au système d'analyse financière GEODE,

Vu les avenants n° 1 à 5 prorogeant cette convention,

**AVENANT n° 6
à la convention du 15 mars 1994**

entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, agissant ès-qualité, d'une part,

et

La Banque de France, institution régie par la loi n°93-980 du 4 août 1993, au capital de 457 347 €, dont le siège est situé 1, rue de la Vrillière 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 104 891, représentée par M. Claude MOUQUIN, Directeur de la succursale départementale de Mulhouse.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

L'article 7 de la convention du 15 mars 1994 est modifié comme suit :

La convention est prorogée pour une durée de trois ans de 2012 à 2014 et renouvelable par avenant.

Article 2 :

L'article 2 de la convention est précisé comme suit :

L'intervention départementale, fixée à 50 % du coût de l'analyse, est plafonnée à 1 520 € et limitée à trois interventions par entreprise.

Fait à Colmar, le

Le Directeur de la succursale départementale
de la Banque de France de Mulhouse

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Claude MOUQUIN

Charles BUTTNER